

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD

03 JAN. 2024



MOTO-CLUB: MC Pop de S'Harcellin  
E-MAIL: caillat.jp@free.fr  
TÉLÉPHONE: 06 12 22 98 40  
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Ligue Motocycliste R.A

N° D'ÉPREUVE FFM: 142  
DATE: 28 Avril 2024  
LIEU: SAINT VERAND (38)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	CRUTIERE Thierry	Licence : 179870
Président du Jury ou Arbitre*	DOULCIER Liliane	Licence : 248 168
Membre du Jury	GAUZT Pascal	Licence : 079 468
Membre du Jury	CAILLAT Teun Pascal	Licence : 031 733
Commissaire technique responsable	ARRAZON Ludovic	Licence : 038 083
Responsable du chronométrage	PERRET Benedicte	Licence : 263 476

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
125	13		125	
17x2	15		250	
17x1	15		450	
Quad	15		125/250/450	
50	6	8	50	
65	7	11	65	



**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ... *Doct BOURGEOIS JB.*

Nombre de secouristes ... *08*

Hôpital le plus proche ... *SAINTE MARCELLINE (38)*

Nombre d'ambulance(s) ... *02*

Temps de trajet (en min) ... *10*

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

**Accès :**

Nom du site ... *Circuit de Siveronnet*

Adresse ... *La Feuillière 38160*

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ... *11 km 800*

Largeur minimum de la piste ... *6 m*

Largeur de la grille ... *4,0 m*

Longueur de la ligne droite de départ ... *107*

Nombre d'OCP\* ... *16*

\*Officiels Commissaires de Piste

**CAPACITÉ MOTO :**

Pendant les essais : *45*

En manche : *45*

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**

Pendant les essais : *30*

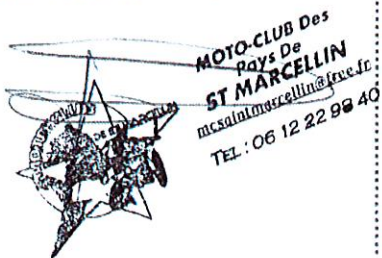
En manche : *30*

**! Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: *02/01/2024*



**VISA DE LA LIGUE**

DATE: **05 JAN. 2024**

**LIGUE MOTOCYCLISTE**  
AUVERGNE-RHONE-ALPES  
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve  
26600 LA ROCHE DE GLUN  
Tél : 04 75 55 22 50

**VISA DE LA FFM**

DATE:  
NUMÉRO:



# HORAIRES PREVISIONNELS



RÈGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ----- MC Pays de St Marcellin

N° d'affiliation ----- 2741

Lieu ----- 38160 Saint Vêrand

N° d'épreuve FFM ----- 142

Date ----- 28/05/2024

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8H00	8H23	<b>Essais Chronométrés</b>	125	23 mn
8H25	8H48	<b>Essais Chronométrés</b>	MX2 Groupe A	23 mn
8H50	9H13	<b>Essais Chronométrés</b>	MX1	23 mn
9H15	9H38	<b>Essais Chronométrés</b>	MX2 Groupe B	23 mn
9H40	10H03	<b>Essais Chronométrés</b>	QUAD	23 mn
10H05	10H13	<b>Essais Libres</b>	50/65	8 mn
10H25	10H45	<b>Manche 1</b>	125	15mn+1T
10H50	11H10	<b>Manche 1</b>	MX2 Groupe A	15mn+1T
11H15	11H35	<b>Manche 1</b>	MX1	15mn+1T
11H40	11H48	<b>Essais Chronométrés</b>	50/65	8mn
11H48	13H30	<b>Repas</b>		
13H30	13H50	<b>Manche 1</b>	MX2 Groupe B	15mn+1T
13H55	14H20	<b>Manche 1</b>	QUAD	20mn+1T
14H25	14H40	<b>Manche 1</b>	50/65	10mn+1T
14H45	15H05	<b>Manche 2</b>	125	15mn+1T
15H10	15H30	<b>Manche 2</b>	MX2 Groupe A	15mn+1T
15H35	15H55	<b>Manche 2</b>	MX1	15mn+1T
15H55	16H15	<b>Entracte</b>		
16H15	16H35	<b>Manche 2</b>	MX2 Groupe B	15mn+1T
16H40	17H05	<b>Manche 2</b>	QUAD	20mn+1T
17H10	17H25	<b>Manche 2</b>	50/65	10mn+1T
17H30	17H50	<b>Super Finale</b>	Trophée Gérard CAILLAT 125/MX2A/MX1	15mn+1T
17H50		<b>Remise des Prix</b>	A l'arrivée de la finale	

# HORAIRES PREVISIONNELS



RÈGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ----- MC Pays de St Marcellin

N° d'affiliation ----- 2741

Lieu ----- 38160 Saint Vérand

N° d'épreuve FFM ----- 142

Date ----- 28/05/2024

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
16H30	19H30	<b>Contrôles administratifs</b>	SAMEDI 27/04	
16H30	19H30	<b>Contrôles administratifs</b>	SAMEDI 27/04	
6H30	8H00	<b>Contrôles techniques</b>	DIMANCHE 28/04	
6H30	8H00	<b>Contrôles techniques</b>	DIMANCHE 28/04	